



BONNE RENTRÉE !



Nous espérons que vous avez pleinement profité de la saison estivale et que vous aurez été en mesure de prendre du temps pour vous ! Alors que l'été tire à sa fin, il est temps d'accueillir la nouvelle année scolaire qui se présente. Une nouvelle année amène bien sûr son lot de défis, mais aussi de merveilleux moments d'accomplissement, de joie et de découvertes.

De notre côté, l'année qui débute s'annonce une fois de plus bien remplie. Entre deux périodes de négociation, nous profitons de ce moment pour aborder de nouveaux enjeux importants et approfondir certains dossiers déjà amorcés.

Parmi les priorités à venir : un travail de consultation sur la pertinence d'instaurer un fonds de grève, ainsi que le lancement d'un vaste chantier en éducation. L'étude des changements introduits par le projet de loi 100 — portant sur la négociation et la détermination des conditions de travail nécessitant une coordination nationale dans les secteurs public et parapublic — mobilisera activement l'équipe de l'APL. Cette réforme viendra transformer des pratiques bien établies et exigera de nous une solide capacité d'adaptation et d'appropriation.

À travers ces défis, n'oublions pas l'essentiel : préserver notre énergie et notre santé, cultiver le plaisir au travail, entretenir des relations positives avec nos collègues, et rester fidèles à nos valeurs, nos limites et notre mission. Voilà une excellente base pour aborder cette nouvelle année avec confiance et enthousiasme.

Le conseil exécutif se joint à moi ainsi qu'à toute l'équipe de l'APL pour vous souhaiter une année scolaire riche, stimulante et porteuse de sens !

Bonne année scolaire 2025-2026!

CONGÉS PARENTAUX



L'APL peut vous accompagner dans la planification et l'organisation [DES CONGÉS PARENTAUX](#).

Si vous êtes **enceinte**, informez-nous de votre date prévue d'accouchement. Avec toute l'information, vous pourrez déterminer la meilleure solution pour vous et **bénéficier de tous vos droits**. Un **congé de paternité** ou d'**adoption** se planifie aussi; n'hésitez pas à communiquer avec nous !

- Pour les visites reliées à la grossesse attestées par un certificat médical, 5 jours qui peuvent maintenant être pris en demi-journée.

Pour informations, contactez **Sophie Hébert** ou **Valérie Côté**, au bureau de l'APL.



Téléphone : (450) 659-5491 ou (438) 320-5491
Télécopieur : (450) 659-8743

Courriel : z27_lignery@aplcsq.net
Site web : www.lignery.ca

**ÉCHELLE DE TRAITEMENT
POUR LE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION
SELON LA CONVENTION COLLECTIVE
2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027**

[Communiqué APL # 06 : L'échelle de traitement – Convention collective 2023-2028](#)

Vous avez accepté un contrat (% de tâche) en début d'année et la direction de l'école a bonifié ce contrat en y ajoutant d'autres tâches (augmentation du % de tâche) ?

Lorsqu'un **contrat initial est bonifié**, la direction ou la secrétaire de l'école ou du centre **DOIT**, dès lors, faire parvenir au CSS une **nouvelle requête**, incluant tous les pourcentages ajoutés à votre tâche afin que celui-ci puisse **ajuster votre salaire**.

Si vous constatez que votre % de paie n'est pas le bon sur votre premier relevé de salaire, il est possible d'être proactif et de discuter avec la direction ou la secrétaire pour lui « rappeler » que cette manœuvre doit être faite.

Ainsi, nous vous invitons à vérifier auprès de votre direction ou de la secrétaire que toutes les requêtes ont été faites. En agissant promptement, le CSS pourra procéder aux corrections nécessaires en prévision de votre prochaine paie.



Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Annexe 73 – Mesure temporaire permettant la prise en charge d'un ou plusieurs groupes d'élèves additionnels au secteur des jeunes.

- Disposition de la convention collective 2023-2028

Vous enseignez au secteur des JEUNES, vous avez une tâche à 100 % et votre direction vous propose de prendre en charge UN ou DES groupes additionnels ?

Est-ce possible ?
OUI

Seulement si vous êtes volontaire

Vous recevrez une rémunération supplémentaire

Vous aurez 2 tâches; celle à 100 % et l'autre "adaptée" au % généré par ce ou ces groupes additionnels (CL, enc, récup, ...)

Si vous recevez cette proposition, nous vous invitons à communiquer avec nous afin de s'assurer que vos droits seront respectés (450-659-5491 / z27_lignery@aplcsq.net).